



Programme de Formation



Formation ACTU Droit Social & RH Relever le défi du Télétravail

Objectifs

- ✓ Se mettre à jour des évolutions du droit du travail
- ✓ Être en capacité de mettre en œuvre ces évolutions dans sa structure

Partie 1 – Les marqueurs RH du Télétravail

- ✓ Quels salariés mettre en télétravail ?
- ✓ Prendre la décision du passage en télétravail et la mettre en application
- ✓ Droits du salarié placé en télétravail (missions, coûts induits, équipements)

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 2 – Gérer le temps de travail à distance

- ✓ Obligation de contrôle du temps de travail
- ✓ Obligation de suivi de la charge de travail
- ✓ Gérer les difficultés d'articulation vie privée/vie professionnelle
- ✓ Articulation télétravail/ Activité partielle

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 3 – Télétravail et dialogue social

- ✓ Risques liés au télétravail : RPS, Isolement, Décrochage
- ✓ Dialogue social avec les managers de proximité
- ✓ Organiser des réunions, communiquer avec les salariés
- ✓ Adapter les missions à la situation de télétravail
- ✓ Rôle du CSE dans le télétravail (consultations, accord, charte)

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 4 – Questions / Evaluation / Conclusion

Public

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, Managers, Juristes, Salariés

Prérequis

Avoir une expérience opérationnelle de la fonction RH depuis au moins un an

Méthode pédagogique

Evaluation des attentes en amont de la formation par questionnaire

Déroulement pédagogique :

Phase 1 - Apport théorique : Présentation des mises à jour prévues et de l'actualité sociale (activités : vidéo, fiches / power point filmé ou commenté)

Phase 2 - Apport Pratique : Focus sur la mise en application des évolutions du droit du travail dans votre association (activités : Vidéo / Fiche synthèse)

Phase 3 - Echanges apprenant-formateur questions / réponses (activités : traitement des questions)

Evaluation de l'atteinte des objectifs : Organisation d'un QCM en fin de la formation

Organisation

Modalités au choix de l'apprenant :

Intra ou Inter

E-Learning : 40 mn en connexion 24/24 (+ 30 mn de visio en individuel si option choisie)

Classe virtuelle / Formation à distance : 2 heures connectées en direct : 7 apprenants maximum

Présentiel : Une journée de 7 heures : 10 apprenants maximum

Dates : Disponibles sur notre site ou nous contacter

Intervenants : Frédéric BERTUCCI ou Delphine WITKOWSKI Juristes en Droit Social & Consultants RH

Organisme : LEXEGALIS N° Déclaration d'Activité OF 93 131 254 313

Qualité : Organisme certifié OPQF et référençable DATADOCK

Clients en situation de handicap :

Partenaires orientation : CAP EMPLOI

Accessibilité de nos locaux aux personnes en situation de handicap

